

<https://www.snetap-fsu.fr/Protection-des-agent-es-la-FSU-interpelle-la-Ministre-de-l-Agriculture-face-aux.html>



Protection des agent·es : la FSU interpelle la Ministre de l'Agriculture face aux violences et à l'impunité

- Nos Actions - Les Mobilisations -
Date de mise en ligne : jeudi 5 février 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Contexte

Suite à leur lettre ouverte à la Ministre, le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU - membres de l'Élan Commun - ont été reçus par la conseillère enseignement du cabinet de la Ministre et l'adjointe à la cheffe du SRH. Cette rencontre, pour laquelle la conseillère était mandatée par la Ministre, visait à aborder le climat délétère actuel et les violences subies par les agent·es et les dégradations de plusieurs bâtiments publics par notamment des membres de la Coordination Rurale.

D'emblée, nous avons exprimé notre profonde indignation face au déchaînement de haine sexiste et aux menaces de mort ciblant la directrice générale déléguée de l'OFB sur les réseaux sociaux. Nous avons cité des propos d'une violence inouïe tenus en toute impunité et dénoncé le silence des autorités. Nous avons également condamné fermement l'enquête administrative lancée par le Premier ministre sur son recrutement, y voyant un signal désastreux : celui qu'une carrière peut être brisée sous la pression de groupes extérieurs comme la [FNSEA](#) ou la Coordination Rurale.

"Madame la conseillère, avant d'aborder l'ordre du jour, la FSU tient à exprimer sa profonde indignation face au déchaînement de haine sexiste et de menaces de mort visant Anne Le Strat, directrice générale déléguée à l'OFB. Lorsque des propos tels que "lui raser le crâne" ou "des balles dans la tête" sont proférés impunément sur les réseaux sociaux de syndicats agricoles, le silence des autorités n'est plus de la neutralité : c'est de la complicité. Nous assistons à un véritable "procès d'intention" institutionnalisé. Madame Le Strat est attaquée sur son passé, sur son identité de femme et sur ses convictions, alors même qu'aucune critique n'est portée sur ses compétences techniques.

En tant que syndicat attaché aux libertés publiques, la FSU dénonce la décision du Premier ministre de lancer une enquête administrative sur son recrutement. C'est un signal désastreux envoyé à tous les agents de l'État : cela signifie que désormais, une carrière administrative peut être brisée par la vindicte d'un groupe de pression extérieur. Quelle est la position de notre Ministère dans ce dossier ?"

Dénonciation du "double jeu" et exigence d'une condamnation publique

Nous avons porté une parole forte, assumant de désigner les responsables. Nous avons rappelé que les menaces ne viennent pas de groupes non identifiés, mais d'acteur·ices que le ministère considère comme des "partenaires" (Coordination Rurale, FNSEA, [JA](#)). Nous avons dénoncé le paradoxe insupportable qui consiste à dérouler "le tapis rouge" au Ministère à celles et ceux-là mêmes qui menacent les agent·es et dégradent les bâtiments publics.

Face à cela, nous avons exigé une condamnation publique sans ambiguïté de la part de la Ministre. Les vœux pieux sur l'intranet ne suffisent plus. Nous avons demandé une prise de parole forte, à l'image d'autres ministères régaliens, pour légitimer les missions des agent·es et rappeler que le respect qui leur est dû n'est pas négociable. La

conseillère du cabinet a pris acte de cette demande : la Ministre devrait répondre formellement à notre courrier, s'adresser à l'ensemble des agent·es par mél et s'est engagée à intervenir publiquement en cas de nouvelles violences caractérisées.

Protection des agent·es

L'administration a reconnu que la banalisation de la violence était "totalement intolérable". Le SRH a détaillé plusieurs travaux en cours :

- Refonte des procédures : Une mise à jour de la note de service de 2016 sur la prévention, signalement et accompagnement des agressions subies par les agents du ministère est en co-construction.
- Violences numériques : Un groupe de travail intègre désormais spécifiquement cette menace grandissante.
- Évolution législative : Une discussion est en cours au niveau de la DGAEP pour permettre à l'administration de déposer plainte directement à la place de l'agent·e victime, afin de soulager ce·tte dernier·ère du poids de la procédure.

Les chiffres confirment la dégradation du climat : les demandes de protection fonctionnelle ont augmenté de 50 % dans l'enseignement agricole entre 2024 et 2025.

L'Enseignement Agricole et les services déconcentrés en première ligne

Nous avons mis en lumière la situation critique de l'enseignement agricole, cible privilégiée de pressions : annulations de projets pédagogiques (comme sur le loup à Meymac), cyber harcèlement, et même port de signes d'appartenance syndicale professionnelle en classe par des élèves, par mimétisme avec les parents. Nous avons demandé la réunion d'un Observatoire de la liberté pédagogique, réunion demandée depuis plusieurs mois. Nous rappelons que la liberté pédagogique est inscrite dans le code de l'éducation.

Concernant les services déconcentrés ([DDPP](#), DDTM), nous avons insisté sur l'impact budgétaire des dégradations des lieux de travail. Nous avons exigé l'application du principe "casseur-payeur" : les réparations ne doivent pas grever les budgets de fonctionnement déjà contraints, au risque de dégrader nos conditions de travail.

L'administration s'est engagée à vérifier les mécanismes de financement à ce sujet.

Lutte contre le sentiment d'impunité et suivi des plaintes

Un point majeur de nos échanges a concerné le sentiment d'abandon et d'impunité. Trop souvent, les agent·es ignorent les suites données à leurs signalements. Si l'administration assure que des condamnations existent (une dizaine repérée en 2025), elle admet un manque de communication vers les équipes.

Nous avons obtenu un accord de principe : les décisions de justice devront être systématiquement relayées localement, même si elles interviennent longtemps après les faits. L'objectif est de démontrer collectivement que les agressions ne restent pas sans suite institutionnelle et judiciaire.

L'administration a admis l'obsolescence de son système actuel de remontée des incidents (fichier Excel) et la sous-déclaration des agressions. Bien que partiels, les premiers recensements pour 2025 (132 plaintes, 54 "article 40") montrent l'ampleur du problème.

Nous avons insisté pour que les fiches de signalement permettent de nommer clairement les auteur·ices et leur organisation professionnelle, car leurs actions sont souvent revendiquées et signées.

Enfin, nous avons terminé la séance en alertant sur une communication ministérielle pour le salon de l'agriculture jugée sexiste (affiche associant plusieurs vaches et une femme de manière inappropriée). L'administration a reconnu qu'une telle communication était problématique et s'est engagée à investiguer.

Nos politiques, face à des agriculteur·ices en colère

En même temps que nous avions cette rencontre, le Président de la République riait lorsqu'un exploitant traitait un contrôleur vacataire de "trou du cul", sous prétexte que ce dernier ignorait ce qu'est un concours de labour.

Évènement tristement et particulièrement révélateur qui illustre le décalage entre les discours officiels et la réalité du terrain. Difficile de se sentir soutenu·es par nos politiques quand le mépris envers celles·eux qui exercent les contrôles est ainsi cautionné, même sur le ton de la plaisanterie.

En conclusion, il semble que notre alerte ait été prise en compte, ce que nous actions avec satisfaction. Mais il faut à présent passer des paroles aux actes ! Nous y serons attentif·ives.



Capture d'écran Facebook Brut